

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

R.O.C. TENNIS COUPE GALEA
DU 9 JUILLET AU 17 JUILLET
1983 AU GARDEN : EXONERA-
TION DE LA TAXE SUR LES
SPECTACLES;

83.110

DATE DE CONVOCATION

27 MAI

DATE D'AFFICHAGE

27 MAI

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 33

POUR : 32

CONTRE :

ABSTENTION : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt trois

le TROIS JUIN

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Étaient présents : MM. de LIPKOWSKI - MM. FABER - TAP - BOUTET -
LE GUEUT - BUSSEREAU - POUMAILLOUX - DAUZIDOU, Adjoints,
Melle DEVIGNE - MM. BERTHOME - REVOLAT - Mme GAUDIN - MM. MARCONI -
PAPEAU - Mme JEAN - MM. LACOTTE - GAVEN - COUNIL - Mme LAFAYE -
Mme RAILLAT - MM. ROUDOT - GEOFFROY - CANDAU - Mme DE GAYE -
M. BARBAT - Mme BUCHET - M. MONNARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BENOIT par M. BUSSEREAU - Dr MOST par M. DE
LIPKOWSKI - Mme EPAGNEAU par M. MONNARD - Mme FONTAN par M. ROUDOT -
M. LAPERCHE par M. FABER - M. THOMAS par M. CANDAU

Absents : MM.

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 24 mai 1983 Monsieur le Trésorier du ROC
section TENNIS nous a fait connaître que son club organisait au
Garden, du 9 au 17 juillet prochain, les demi-finales de la coupe
de GALEA, à la suite de la demande de la Fédération Française de
Tennis.

A cette occasion le club sollicite l'exonération de
la taxe sur les spectacles appliquée sur les recettes provenant
des entrées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu la demande présentée par le Trésorier du ROC section Tennis
- . Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports du 30 mai 1983,

DECIDE :

- d'exonérer de la taxe sur les spectacles les recettes à l'occasion
des entrées au Garden pour les demi-finales de la coupe de GALEA qui
se dérouleront du 9 au 17 juillet prochain et réuniront cinq équipes
françaises et internationales.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



[Handwritten signature]